

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2011</p>

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Stéphane AUCRETERRE, Jean-Marie HOLÉ, Véronique OLIVIER.

Secrétaire : Chantal BARJOL.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, :

- ☞ de verser à la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche (Caf) la somme de 541,80 € correspondant à sa participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2011 ;
- ☞ de verser à l'A.D.P.S.A.M – C.P.S. Formation, gestionnaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.), la somme de 207,69 € correspondant à sa participation financière au F.A.J. pour l'année 2011 sur la base de 0,23 € par habitant ;
- ☞ de verser la somme de 620,00 € à la Maison du Pays de Lessay au titre de la participation financière 2011 de la commune pour l'organisation et l'animation du Conseil Communautaire des Enfants ;
- ☞ de ne pas exercer son droit de préemption sur le bâtiment à usage d'habitation situé 28 rue du Corps de Garde, cadastré AE 502, d'une superficie totale de 7a et 13 ca ;
- ☞ de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur le bâtiment à usage d'habitation situé 50 rue du Corps de Garde, cadastré AE 183 et 508 ;
- ☞ de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur le bâtiment à usage d'habitation situé 94 rue du Sémaphore, cadastré AC 94 et la moitié au regard dudit terrain du sol de la rue du Sémaphore, le tout composant les lots 175 et 255 du lotissement de La Tourelle ;
- ☞ de déléguer son droit de préemption urbain à M. Le Maire pour lui permettre d'exercer, au nom de la commune, ces droits définis par le Code de l'Urbanisme ;
- ☞ d'accepter le devis de l'entreprise Mesnil System' d'un montant total de 350,00 € HT (hors analyses) pour le dossier technique amiante et plomb relatif aux travaux de rénovation du bâtiment communal du Syndicat d'Initiative de la commune ;
- ☞ d'accepter le devis de l'entreprise Mesnil System' d'un montant total hors taxes (conception et réalisation) de 1 040,00 € (1 243,84 € TTC) pour le contrat de mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) relatif aux travaux de rénovation du bâtiment communal du Syndicat d'Initiative de la commune ;
- ☞ d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) aux agents de la commune ;
- ☞ d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint technique territorial de deuxième classe, Jocelyne SCHELLES, de 29 h à 29.25 heures ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours relatif à l'acquisition de matériels informatiques avec la communauté de communes du canton de Lessay d'un montant de 1 238.60 € ;
- ☞ d'accepter le devis du paysagiste Arnaud L'Hermitte pour l'élagage des arbres entre le parking de la bibliothèque et le lavoir d'un montant de 521,35 € Hors Taxes (550,00 € TTC).

Saint-Germain-sur-Ay, 11 avril 2011

Le Maire,
Thierry LOUIS